

Travaux de la Chambre

que vous êtes conservateur et vous conduire en solliciteur général.

M. Clark (Yellowhead): Sortez du ruisseau!

M. Nunziata: Retourne à la faculté de droit, Joe. Fais des études de droit potables et tu pourras parler de principes juridiques.

M. le Président: Je pense qu'il est temps de passer à une autre question.

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI—LES PROPOS NÉGATIFS
À L'ENDROIT DES FEMMES

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'interviens à la première occasion pour invoquer le Règlement à la suite des délibérations d'hier aux termes de l'article 31 du Règlement. À la page 1840 du hansard, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), peut-être sans le vouloir mais quand même de façon injuste, a déformé mon opinion sur l'égalité des femmes. Le très honorable député a déclaré, et je cite ses paroles publiées à la page 1840 du hansard:

Ces députés conservateurs disaient que, et je cite le député de Hamilton—Wentworth, «Les femmes ne sont pas ambitieuses».

Je voudrais rétablir les faits. Le très honorable député sait fort bien que je ne dirais jamais de telles choses, qu'elles ne m'effleuraient jamais l'esprit. Il sait que j'ai lutté pendant des années pour l'égalité des femmes. D'ailleurs un député dont la circonscription électorale est contiguë à celles de la députée de Hamilton—Est (M^{me} Coppins), de la députée de Hamilton Mountain (M^{me} Phinney), de la députée de Lincoln (M^{me} Martin) et du comté de la députée provinciale de Wentworth—Est, M^{me} Shirley Collins, sans parler de la municipalité du maire de Glanford, Helen Bell, devrait savoir que les femmes sont ambitieuses et réussissent bien.

M. le Président: Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement. Le député a clairement fait valoir son point.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je vous signalerai que le député a parfaitement raison de protester. Hier, juste avant la déclaration que j'ai faite aux termes de l'article 31 du Règlement, le député est intervenu sur un autre sujet. Par mégarde, j'ai fait allusion à sa personne au moment où je voulais citer deux autres députés, et je lui présente mes excuses. Je ne voulais pas lui faire du tort.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je remercie le très honorable député.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, vous serez heureux d'apprendre que je vais changer le sujet. Je voudrais demander, étant donné que c'est jeudi et que c'est le temps de savoir ce que le gouvernement nous réserve pour la semaine à venir, au leader de la Chambre de nous donner le menu quotidien et celui de la prochaine semaine. . .

Mme Coppins: . . . et des digestifs!

[Traduction]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous poursuivons le débat sur le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt. Il se pourrait que nous accusions un certain retard, mais tout porte à croire que la Chambre mettra fin à ce débat aujourd'hui-même. À la fin du débat, quand le vote sur appel nominal sera demandé, il a été convenu de reporter le vote à 18 heures, mardi prochain, et de procéder immédiatement aux affaires émanant des députés, si les partis intéressés sont d'accord et si le débat se termine avant 17 heures. Ainsi, l'heure réservée aux affaires émanant des députés commencerait plus tôt, comme ce serait le cas pour un débat d'ajournement tenu après les affaires émanant des députés. Par la suite, la séance serait immédiatement levée.

Exception faite du projet de loi C-11, le gouvernement n'a prévu aucune autre mesure d'initiative parlementaire au programme d'aujourd'hui. La journée de vendredi sera réservée à l'opposition, tout comme mardi prochain. Aux termes du Règlement, il ne peut y avoir de vote le vendredi, mais si un vote était demandé vendredi, il serait aussi reporté à mardi.